

Public concerné

Tout employeur ou futur employeur de main d'œuvre de l'Ain et des départements limitrophes. Pour bénéficier du dispositif régional "Transmettre son savoir faire agricole": avoir au moins 50 ans.



Durée

2 jour(s) / 14h



Lieux / dates

Du 25/02/2025 au 11/03/2025 > Chambre d'agriculture - Bourg-en-Bresse **Responsables de stage :**

Jean-Baptiste LAFFORGUE

Contacts :

Armelle MARTIN

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



FORMATION

Accueillir une nouvelle personne sur mon exploitation



Les moyens pour accueillir un salarié sur l'exploitation :

Droit du travail.

Les étapes de l'accueil.

La fiche de poste.

Le passage de consignes, la répartition des tâches.

La gestion de situations difficiles.

La posture de l'employeur.

